



DELIBERATIONS

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2023 :

0. Approbation du procès-verbal du bureau du (25/10/2023)

1. Affaires administratives et financières

- 1-1 Marché de fourniture de véhicules pour le SDIS de La Manche – Appel d’offres ouvert – Autorisation de signer les marchés
- 1-2 Remboursement aux amicales des centres d’incendie et de secours de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN, de DUCEY, de LA HAYE, de LES PIEUX, de MARIGNY, de PERIERS, de SARTILLY-BAIE-BOCAGE et de VALOGNES pour l’achat de denrées alimentaires et de boissons pendant la tempête CIARAN
- 1-3 Autorisation de signer l’avenant n°2 au contrat de vente de chaleur (chauffage bois) pour le CIS LE TEILLEUL
- 1-4 Autorisation de signer les avenants aux marchés de fourniture d’habillement pour l’activité des sapeurs-pompiers des Services Départementaux d’Incendie et de Secours du Grand Ouest
- 1-5 Sortie de matériels par cession

2. Patrimoine

- 2-1 Cession à titre gratuit du terrain au profit du SDIS de la Manche dans le cadre de la reconstruction du centre d’incendie et de secours de BRECEY

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site SDIS50.fr à compter du 30 Novembre 2023.

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d’administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le 29 Novembre 2023

Le Président du Conseil d’administration du service
départemental d’incendie et secours

Franck ESNOUF

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **29 novembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 17 novembre 2023

Etaient présents : Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N°1-1

Objet : Marché de fourniture de véhicules pour le SDIS de La Manche – Appel d'offres ouvert – Autorisation de signer les marchés.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le budget primitif 2023 approuvé par la délibération du conseil d'administration du 9 février 2023,

Vu l'avis d'appel public à concurrence transmis pour publication au Bulletin Officiel des Achats et des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE),

Vu le procès-verbal et les décisions prises par la commission d'appel d'offres en matière de choix des offres retenues lors de sa séance du mercredi 29 novembre 2023,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer les marchés ci-dessous :

Lots	Entreprise	Quantité maximum	Prix unitaire en HT	Prix unitaire en TTC	Formule retenue
Lot n°1 : Fourniture de véhicule cabine approfondie	SAS DICOMA	7	39 681.51 €	47 562.26 €	Offre de base + carte grise
Lot n°2 : Fourniture de véhicule léger infirmier	SAS DICOMA	4	42 521.96 €	50 970.80 €	Offre de base + carte grise

Certifié exécutoire

Le Président du conseil d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20231129-DB291123_1-1-DE
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **29 novembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 17 novembre 2023

Étaient présents : Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N°1-2

Objet : Remboursement aux amicales des centres d'incendie et de secours de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN, de DUCEY, de LA HAYE, de LES PIEUX, de MARIGNY, de PÉRIERS, de SARTILLY-BAIE-BOCAGE et de VALOGNES pour l'achat de denrées alimentaires et de boissons lors de la tempête CIARAN.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,


Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le remboursement des sommes engagées par les amicales des centres d'incendie et de secours lors de la tempête CIARAN qui se décline comme suit :

AMICALES CIS	MONTANT TTC
BRICQUEBEC-EN-COTE NTIN	266,71 €
DUCEY	188,85 €
LA HAYE	93,25 €
LES PIEUX	380,90 €
MARIGNY	608,74 €
PÉRIERS	189,37 €
SARTILLY-BAIE-BOCAGE	167,65 €
VALOGNES	364,05 €
TOTAL	2 259,52 €

- **VALIDE** cette dépense pour un montant global de 2 259,52 euros.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **29 novembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 17 novembre 2023

Etaient présents : Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N°1-3

Objet : Centre de Secours de LE TEILLEUL : abonnement à la régie de chauffage au bois du Teilleul - Avenant n°2 au contrat de vente de chaleur

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport de présentation remis en séance à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration, ou le vice-président le représentant, à signer l'avenant n°2 au contrat de vente de chaleur conclu avec la régie de chauffage au bois du Teilleul.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'Administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **29 novembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 17 novembre 2023

Étaient présents : Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N°1-4

Objet : Marché de fourniture d'habillement pour l'activité des sapeurs-pompiers des Services Départementaux d'Incendie et de Secours du Grand Ouest – Avenants aux marchés.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal et les décisions prises par la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 29 novembre 2023,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer les avenants détaillés ci-dessous :

Lot n°1 : Fourniture de polos de type C – manche courte – Entreprise EUROPA KIMACHE

- Montant maximum initial du SDIS 35 : 103 900.00 € HT
- Montant maximum modifié : 115 000.00 € HT
- Montant maximum initial pour tous les SDIS membres du groupement de commande : 1 033 100.00 € HT
- Montant de l'avenant : 11 100.00 € HT représentant une augmentation de 8.24 %
- Nouveau montant maximum total pour tous les SDIS membres du groupement de commande : 1 118 200.00 € HT

Lot n°2 : Fourniture de polos de type C – manche longues – Entreprise EUROPA KIMACHE

- Montant maximum initial du SDIS 35 : 88 200.00 € HT
- Montant maximum modifié : 129 000.00 € HT
- Montant maximum initial pour tous les SDIS membres du groupement de commande : 755 200.00 € HT
- Montant de l'avenant : 40 800.00 € HT représentant une augmentation de 14.62 %
- Nouveau montant maximum total pour tous les SDIS membres du groupement de commande : 865 600.00 € HT

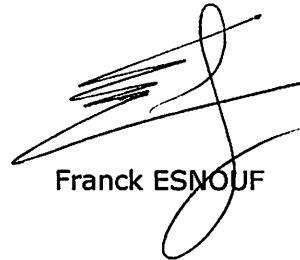
Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20231115_14018
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception : 15/12/2023

Lot n°3 : Fourniture de pull-overs, gilets, débardeurs et sweat-shirts pour les sapeurs-pompiers et les personnes administratifs, techniques et spécialisés – Entreprise REGAIN

- Montant maximum initial du SDIS 35 : 13 600.00 € HT
- Montant maximum modifié : 33 400.00 € HT
- Montant maximum initial pour tous les SDIS membres du groupement de commande : 319 610.00 € HT
- Montant de l'avenant : 19 800.00 € HT représentant une augmentation de 9.59 %
- Nouveau montant maximum total pour tous les SDIS membres du groupement de commande : 350 250.00 € HT

Certifié exécutoire

Le Président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **29 novembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 17 novembre 2023

Etaient présents : Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N°1-5

Objet : Sortie de matériels par cession

Vu le code général des collectivités territoriales,

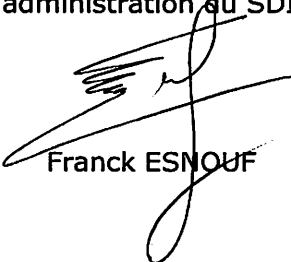
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** la sortie des biens présentés en séance ;

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à procéder à la cession de ces biens au plus offrant.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

Liste des matériels :

N° Immobilisation	CIS	Désignation du matériel	Marque	Nb	Année achat	Cause du Retrait	Observations
19OUTI0001	AGON	NETTOYEUR HP PRO HD300/1408	KARCHER	1	02/01/2019	USURE	ALIMENTATION ELECTRIQUE HS
17EQUI0007	AVRANCHES	ASPIRATEUR T17/7		1	2017	USURE	ROULEMENT HS

Certains de ces matériels, du fait de leur ancienneté, ne sont pas compris dans l'actif. Ils feront cependant l'objet d'une cession également. A titre indicatif, voici la liste des matériels concernés :

CIS	Désignation du matériel	Marque	Nb	Année achat	Cause du Retrait	Observations
ST CLAIR	ASPIRATEUR A EAU	IGN	1	AV 2000	OBSOLETE	POMPE HS
TESSY	MOTO POMPE	KUBUTA	1	AV 2000	OBSOLETE	LANCEUR HS
ETAT MAJOR	TABLE A DESSIN NUMERIQUE	OCE GRAPHICS	1	2002	OBSOLETE	
ETAT MAJOR	LOT ECLAIRAGE	TEKLITE	1		OBSOLETE	
ETAT MAJOR	LOT ECLAIRAGE	TEKLITE	1		OBSOLETE	
ETAT MAJOR	LOT ECLAIRAGE	TEKLITE	1		OBSOLETE	
ETAT MAJOR	LOT ECLAIRAGE	TEKLITE	1		OBSOLETE	
ETAT MAJOR	ENSEMBLE DESINCARCERATION	LUCAS	1	2001	OBSOLETE	
TORIGNY	TROCONNUEUSE ELECTRIQUE	HUSQVARNA		2000	OBSOLETE	
TORIGNY	ASPIRATEUR EPUISSEMENT		1		OBSOLETE	FIN DE VIE
TOURLAVILLE	COLONNE LEVAGE POIDS LOURD	SEFAC	4	1991	OBSOLETE	REPLACE PAR MATERIEL PLUS PERFORMANT
ETAT MAJOR	POMPE HYDRAULIQUE PORTATIVE	LUKAS	1	2012	OBSOLETE	AVEC 1 ECARTEUR
TOURLAVILLE	COLONNE LEVAGE POIDS LOURD	EMANUEL	4		OBSOLETE	REPLACE PAR MATERIEL PLUS PERFORMANT
TESSY	GROUPE ELECTROGENE 7,5KVA	SINCRO	1	2007	OBSOLETE	DEPOSE DU VEHICULE

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **29 novembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 17 novembre 2023

Etaient présents : Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N° 2-1

Objet : Reconstruction du centre d'Incendie et de secours de BRECEY – Cession à titre gratuit du terrain au profit du SDIS de la Manche.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'acquisition du terrain cadastré ZK 263 à BRECEY, selon le document d'arpentage annexé au rapport ;
- **VALIDE** les conditions de l'acquisition telles qu'exposées dans le rapport : cession à titre gratuit du fait de l'activité de service public exercée par le SDIS ;
- **AUTORISE** en conséquence Monsieur le président du conseil d'administration du SDIS à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition ; frais d'acte notarié à la charge du SDIS.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF